

MARCHE PUBLIC (ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE) DE PRESTATIONS INTELECTUELLES

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
(CCP)

Marché n° MAPA26-13CCI
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAYOTTE
(CCIM OU POUVOIR ADJUDICATEUR)
Place Mariage, CS 73904,
97641 Mamoudzou cedex, Mayotte

Réalisation de prestations de formation professionnelle et prestations pédagogiques associées pour la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Mayotte

Marché à procédure adaptée en application des articles
L2123-1, R2123-1, L2125-1, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du Code de la commande publique

Le présent CCP comporte **15** pages numérotées de **1** à **15**

ARTICLE 1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

Article 1.1. Présentation générale de l'opération

L'opération vise à répondre aux besoins d'un territoire en mutation et à développer les compétences nécessaires aux entreprises mahoraises. Le Pôle Formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte (**CCIM**) met en œuvre des actions en apprentissage, en formation continue et dans le cadre de projets financés par des partenaires publics ou privés. Le présentiel constitue la modalité normale et privilégiée d'exécution des formations.

Le Pôle Formation de la CCIM adhère à différents réseaux de CCI France (Négoventis, CEL, CCE...) et mobilise des titres professionnels, certificats de compétences en entreprise, certifications en langues et autres certifications enregistrées au RNCP ou au Répertoire spécifique. Il intervient également dans les domaines de l'insertion, de la mobilité et de l'accompagnement des entreprises.

Le marché a pour finalité de sélectionner des formateurs, jurés et professionnels susceptibles de compléter l'équipe pédagogique de la CCIM pour ses actions actuelles et prévisionnelles. Les besoins identifiés sont notamment les suivants :

- Formations dans les domaines du commerce et de la vente
 - Niveau CAP TP Employé(e) Polyvalent(e) du Commerce et de la Distribution (EPCD)
 - Niveau BAC TP Vendeur Conseil Omnicanal (VCO)
 - Niveau BAC+2 TP Gestionnaire d'Unité Commerciale (GUC)
 - Niveau BAC+3 TP Responsable de Développement Commercial (RDC)
 - Niveau BAC +5 TP Manager de développement d'affaires à l'international (MDAI).
- Formations dans les domaines de la logistique et du transport
 - Niveau CAP TP Agent Magasinier (AM)
 - Niveau BAC TP Technicien (ne) en Logistique d'Entreposage (TLE).
- Formations dans les domaines de l'informatique et du numérique
 - Niveau BAC+2 TP Développeur Web et Web Mobile (DWWM)
 - Niveau BAC+2 TP Médiateur Numérique (REMN)
 - Niveau BAC+3 TP Concepteur et Développeur d'Applications (Bac +3 – alternance)
 - Niveau BAC+3 TP Administrateur Systèmes, Réseaux & Cybersécurité.
- Formations dans les domaines de la gestion, de la comptabilité, de l'administratif et des RH
 - Formation Assistante de gestion et administration des entreprises - RNCP

- Formation Chef d'entreprise, développeur de PME – RNCP.
- Formations dans le domaine des langues étrangères
 - Formation Anglais - RS
 - Formation FLE (Français langue étrangère) - RS
 - Formation Swahili
 - Formation Arabe.
- Formations dans le domaine de la préparation et du retour à l'emploi
 - Formation de remise à niveau
 - Préparation apprentissage
 - Formation Techniques de Retour à l'Emploi (TRE)
 - Formation Préparation à la mobilité.
- Formations réglementaires, BTP, industrie, maintenance et sécurité
 - Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - RS
 - Habilitation électrique pour personnel non-électricien - RS
 - Habilitation électrique pour personnel électricien -RS
 - Sécurité incendie
 - CACES
 - RGPD et protection des données
 - Lutte contre le harcèlement et les discriminations
 - CSE (Comité Social et Économique).
- Formations qualifiantes et certifiantes visant le développement des compétences professionnelles en entreprise CCE Manager un projet
 - CCE Animer une équipe de travail
 - CCE Exercer le rôle de tuteur en entreprise
 - CCE Exercer le rôle de conseiller AFEST
 - CCE Exercer la mission de formateur en entreprise
 - CCE Développer la qualité au service du client
 - CCE Mener une négociation commerciale
 - CCE Gérer les opérations à l'international
 - CCE Piloter les actions de communication numérique de l'entreprise
 - CCE Traiter la paie
 - CCE Contribuer à la gestion de l'entreprise
 - CCE Exercer la mission d'organisation et de suivi des achats.

*Cette liste est indicative et pourra évoluer en fonction de la demande locale, de l'ouverture effective des actions, des financements obtenus et des projets de la CCIM,

notamment département Région de Mayotte, Erasmus+, FSE+ et INTERREG, sans modification substantielle de l'objet du marché.

Article 1.2. Objet du marché

L'accord-cadre a pour objet de sélectionner des prestataires disposant des compétences, expériences, habilitations et disponibilités nécessaires pour concevoir, préparer et animer des séquences de formation, évaluer les acquis, suivre les apprenants et produire les livrables pédagogiques associés pour le compte de la CCI Mayotte.

Les prestations pourront concerner des apprentis, alternants, salariés, dirigeants, demandeurs d'emploi, jeunes en insertion, agents publics ou tout autre public relevant des actions de la CCIM. Elles ne confèrent au titulaire aucun droit à un volume minimal de commandes.

Article 1.3 - Périmètre des prestations

- Ingénierie et adaptation pédagogique à partir d'un référentiel ou d'un cahier des charges ;
- Animation de formations collectives ou individuelles, prioritairement en présentiel ; le distanciel ou l'hybride demeure exceptionnel et soumis à l'accord écrit préalable de la CCIM ;
- Évaluations diagnostiques, formatives et sommatives ; préparation aux certifications ;
- Accompagnement des dossiers professionnels, projets, portfolios et mises en situation ;
- Suivi des apprentissages en centre et, lorsque commandé, en entreprise ;
- Participation aux réunions pédagogiques, conseils de perfectionnement, jurys, événements ou bilans ;
- Production, mise à jour et remise des supports, séquenceurs, évaluations et bilans ;
- Saisie ou transmission des données nécessaires dans les outils désignés par la CCIM.

Article 1.3. Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

Article 1.4. Type de contrat

Le marché prend la forme **d'un accord-cadre à bons de commande sans un minimum avec un maximum fixé à 1 900 000 €** en application des articles L2125-1, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du Code de la commande publique. Les maximums par lot sont mentionnés à titre indicatif ci-dessous et ne constituent pas un engagement de commande de la CCIM.

Lot	Intitulé synthétique	Maximum HT sur 48 mois
1	Commerce, vente et développement commercial	800 000 €
2	Logistique, transport et « supply chain »	220 000 €
3	Numérique et médiation numérique	160 000 €
4	Gestion, RH, management et entrepreneuriat	120 000 €
5	Langues, FLE et français professionnel	200 000 €
6	Insertion, orientation et mobilité	120 000 €
7	Formations réglementaires, BTP, industrie, maintenance et sécurité	180 000 €
8	Formations qualifiantes et certifiantes visant le développement des compétences professionnelles en entreprise	100 000 €
MAXIMUM GLOBAL		1 900 000 €

L'accord-cadre relève de la catégorie des « services sociaux et autres services spécifiques » (article R.2123-1 alinéa 3 du Code de la commande publique), notamment des services d'enseignement et de formation.

Article 1.5. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 48 mois non reconductible qui commence à courir à compter de la date de notification.

Article 1.6. Documents du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- **L'ATTRI1 ou acte d'engagement (AE)** et ses annexes, signés et paraphés ;
- Le présent **cahier des clauses particulières (CCP) et son annexe**, signés et paraphés ;
- Le **cahier des clauses administratives générales** applicables aux marchés de prestations intellectuelles, dans sa version issue de l'arrêté du 30 mars 2021 (NOR : ECOM2106874A), dit ci-après le « **CCAG-PI** »¹ ;
- **Le bordereau des prix unitaires signé et paraphé** ;
- **Le mémoire technique de l'offre du titulaire**, comprenant une présentation détaillée de l'organisme de formation, des membres de l'équipe amenés à intervenir dans le cadre du marché et ses habilitations (et/ou agréments), labels, certifications..., une présentation de la méthodologie pédagogique, du programme des formations, du dispositif d'évaluation des stagiaires et d'une explication de sa compréhension du contenu et des enjeux de la mission objet du marché, ainsi que

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043310613/2023-08-31>

les attentes de la CCIM. En outre, le mémoire technique devra fournir un descriptif des moyens techniques spécifiques mobilisés pour l'action (soit en interne, soit en sous-traitance).

Le marché constitué des documents contractuels définis ci-dessus, exprime l'intégralité des obligations des parties.

En cas de contradiction ou de différence entre les documents régissant le marché, ces documents prévalent dans l'ordre dans lequel ils sont énumérés ci-dessus.

Les documents visés ci-dessus sont supposés connus du titulaire ; celui-ci est tenu d'en accepter les clauses et conditions particulières qui seraient éventuellement contraires à ses conditions personnelles de vente ou à celles des organisations professionnelles.

Toutes les clauses formulées dans les conditions générales de vente du titulaire contraires aux dispositions du marché ne sont pas opposables à la CCIM.

Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés par le titulaire ne pourra s'intégrer au présent marché sans accord préalable et exprès de la CCIM.

Article 1.7. Modification du marché

Le cas échéant, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir aux articles R. 2194-1 et suivants du Code de la commande publique quant à la modification du marché.

ARTICLE 2. BESOINS A SATISFAIRE, RESULTATS ATTENDUS

Article 2.1. Présentation des lots

Comme indiqué à l'article 1.1 ci-dessus, dans le cadre de la structuration du service formation continue, nous souhaitons sélectionner des experts en formation professionnelle qui permettront de compléter l'offre du pôle formation de la CCIM.

Le marché est alloué en huit lots. Chaque candidat peut répondre à un ou plusieurs lots, sous réserve de démontrer les compétences, expériences et habilitations correspondant aux prestations proposées :

Intitulé et numéro du lot	Objet du lot	Période Prévisionnelle de réalisation
Lot n° 1 Commerce, vente, relation client et développement commercial	Intervenir sur les formations dans les domaines du commerce et de la vente pour des formations des titres professionnels suivants : • Niveau CAP TP Employé.e Polyvalent.e du Commerce et de la Distribution (EPCD) • Niveau BAC TP Vendeur Conseil Omnicanal (VCO) • Niveau BAC+2 TP Gestionnaire d'Unité Commerciale (GUC) • Niveau BAC+3 TP Responsable de Développement Commercial (RDC) • Niveau BAC+5 TP Manager de développement d'affaires à l'international (MDAI).	Durée de l'accord-cadre (2026 – 2030)
Lot n° 2 Logistique, transport, entreposage et supply chain	Intervenir sur les formations dans les domaines de la logistique et du transport pour des formations des titres professionnels suivants : • Niveau CAP TP Agent Magasinier (AM) • Niveau BAC TP Technicien.ne en Logistique d'Entreposage (TLE).	Durée de l'accord-cadre
Lot n° 3 Numérique, informatique et médiation numérique	Intervenir sur les formations dans les domaines de l'informatique, du numérique et télécommunications et connectivité pour des formations des titres professionnels suivants : • Niveau BAC TP Technicien d'intervention en réseaux télécoms - RNCP • Niveau BAC+2 TP Technicien supérieur en réseaux et télécommunications - RNCP • Niveau BAC+3 TP Responsable de travaux en réseaux télécoms THD • Niveau BAC TP Conseiller clientèle / commercial fibre - RNCP • Niveau BAC+2 TP Développeur Web et Web Mobile (DWWM) • Niveau BAC+2 TP Médiateur Numérique (REMN) • Niveau BAC+3 TP Concepteur et Développeur d'Applications (Bac +3 – alternance) • Niveau BAC+3 TP Administrateur Systèmes, Réseaux & Cybersécurité.	Durée de l'accord-cadre

Lot n° 4 Gestion, comptabilité, administratif, RH, management et entrepreneuriat	Intervenir sur les formations dans les domaines de la gestion, de la comptabilité, de l'administratif et des RH pour les formations des suivantes : • Formation Assistante de gestion et administration des entreprises - RNCP • Formation Chef d'entreprise, développeur de PME - RNCP.	Durée de l'accord-cadre
Lot n° 5 Langues, FLE et français professionnel	Intervenir sur les formations dans les domaines des langues étrangères pour des formations des suivantes : • Formation Anglais - RS • Formation FLE (Français langue étrangère) - RS • Formation Swahili • Formation Portugais - RS • Formation Arabe.	Durée de l'accord-cadre
Lot n° 6 Insertion, orientation, employabilité et mobilité	Intervenir sur les formations dans les domaines de la préparation et du retour à l'emploi pour des formations suivantes : • Formation de remise à niveau • Préparation apprentissage • Formation Techniques de Retour à l'Emploi (TRE) • Formation Préparation à la mobilité.	Durée de l'accord-cadre
Lot n° 7 Formations réglementaires BTP, industrie, maintenance, énergie, sécurité et prévention	Intervenir sur les formations réglementaires, BTP, industrie, maintenance et sécurité suivantes : • Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - RS • Habilitation électrique pour personnel non-électricien - RS • Habilitation électrique pour personnel électricien -RS • Sécurité incendie • CACES • RGPD et protection des données • Lutte contre le harcèlement et les discriminations • CSE (Comité Social et Économique)	Durée de l'accord-cadre

Lot n° 8 Formations qualifiantes et certifiantes visant le développement des compétences professionnelles en entreprise	• Certificats de Compétences en Entreprise de CCI France (CCE) Manager un projet • CCE Animer une équipe de travail • CCE Exercer le rôle de tuteur en entreprise • CCE Exercer le rôle de conseiller AFEST • CCE Exercer la mission de formateur en entreprise • CCE Développer la qualité au service du client • CCE Mener une négociation commerciale • CCE Gérer les opérations à l'international • CCE Piloter les actions de communication numérique de l'entreprise • CCE Traiter la paie • CCE Contribuer à la gestion de l'entreprise • CCE Exercer la mission d'organisation et de suivi des achats • Formation Bureautique <i>Liste non exhaustive*</i>	Durée de l'accord-cadre
---	---	--------------------------------

Pour chacun de ces lots, les livrables et les exigences attendues sont les suivants* :

Livrables attendus	Exigences
Réalisation de prestations de formation pour le compte de la CCIM : • Supports pédagogiques comprenant l'ensemble des pièces suivantes ; • Parcours de formation • Déroulés de la formation, Séquences (synopsis) précisant pour chaque module le découpage journalier et horaire de la formation. • Modalités techniques et pédagogiques d'accompagnement. • Feuilles d'émargement par demi-journée • Evaluation de fin de module par apprenant à rendre au plus tard la semaine suivant la réalisation du module • Bilan de l'action de formation à remettre au plus tard deux semaines suivant la fin de la formation.	• Avoir une parfaite maîtrise des compétences et connaissances requises pour les diplômes proposés, et des métiers visés, et organiser les formations en conséquence. • Réaliser la conception et la diffusion de supports de formation en intégrant le logo CCI, le nom ou le logo de l'intervenant peut être intégré au support. • Remettre à la CCIM dans le cadre de la certification Qualiopi les supports de formation et tout document remis aux apprenants deux semaines avant le démarrage du module. • Accompagnement des apprenants dans la réalisation de leur DP (Dossier Professionnel). • Signalement par mail à la CCIM de toute absence d'un apprenant le jour même où elle a été constatée.
• A la fin de chaque module, faire remplir la fiche d'évaluation par chaque stagiaire et pour chaque formateur • Tenir à jour le livret de suivi de l'apprenant • CV, diplômes des intervenants • Charte de qualité de la CCIM signée.	• Gérer les documents de liaison entre le CCIM et les entreprises. Assurer le suivi en entreprise des apprenants. • Participation aux réunions pédagogiques internes ou externes à l'organisme de formation mais également les événements qui font vivre le secteur de la formation • Participer au bon fonctionnement de l'activité de formation de la CCIM • Se conformer aux livrables et exigences de la norme Qualiopi.

* Ces listes ne sont pas exhaustives et peuvent évoluer au regard des attentes normatives.

La CCIM retiendra un ou plusieurs candidats, chaque candidat pouvant répondre à un ou plusieurs lots, seul ou en groupement. Chaque candidat peut également répondre à la totalité d'un lot ou seulement à une partie.

Le candidat devra faire une présentation détaillée de sa proposition dans le **Tableau de synthèse des formations** joint en annexe du CCP.

Cet accord-cadre fixe les conditions d'exécution des prestations et il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande signés par le pouvoir adjudicateur.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur.

Les mentions devant figurer sur chaque bon de commande sont les suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du titulaire du marché ;
- La date et le numéro du bon de commande ;
- Le lieu de réalisation des prestations ;
- La période de réalisation (date de début et de fin) ;
- Le montant du bon de commande ;
- La nature et la description des prestations à réaliser.

Le délai d'exécution d'un bon de commande commence à courir à compter de la date de sa notification.

Article 2.2. Lieu de réalisation des formations

Les formations sont réalisées prioritairement en présentiel à Mayotte, dans les locaux de la CCIM, d'une entreprise ou d'un partenaire désigné au bon de commande. Le recours au distanciel n'est pas souhaité par la CCIM. Il ne peut intervenir qu'à titre exceptionnel, lorsque les caractéristiques de l'action ou des circonstances particulières le justifient, et après demande ou autorisation écrite préalable de la CCIM. Le titulaire ne peut substituer unilatéralement une séance à distance à une séance programmée en présentiel. Lorsque le besoin le prévoit, des prestations peuvent également être réalisées hors du territoire.

ARTICLE 3. MODALITES D'EXECUTION

Le titulaire du marché (le « **Titulaire** ») s'engage à exécuter les prestations objet du présent marché avec la diligence, le sérieux et le niveau de compétence professionnelle requis par ce type de marché ainsi qu'à consacrer les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Il s'engage également, sans restriction, à fournir l'ensemble des prestations mises à sa charge au titre du présent marché selon les délais mentionnés dans son mémoire technique, et dans la limite de la durée prévue à l'Article 1.5.

Le titulaire respecte le programme, les objectifs, les horaires et la modalité notifiés au bon de commande. Il transmet avant l'intervention les CV, diplômes, habilitations et justificatifs demandés et ne remplace aucun intervenant sans accord préalable de la CCIM. Il assure la continuité pédagogique, le suivi des apprenants, l'alerte en cas d'absence ou d'incident et la remise des pièces nécessaires à la certification Qualiopi.

ARTICLE 4. CONTENU ET FORME DES PRIX – FACTURATION / REGLEMENT

Article 4.1. Contenu des prix

Les prix de l'accord-cadre sont établis en euros hors taxes et toutes taxes comprises. Ils comprennent toutes les charges nécessaires à l'exécution des prestations : préparation courante, animation, supports, matériel courant, assurances, obligations administratives, coordination ordinaire et charges fiscales ou parafiscales, sauf ligne distincte expressément prévue au bordereau des prix unitaires et commandée par la CCIM.

Les déplacements ordinaires nécessaires à l'exécution des formations à Mayotte sont inclus dans les prix, sauf forfait distinct expressément prévu au bordereau des prix et autorisé au bon de commande. Aucun frais de déplacement ou de séjour n'est remboursable sans accord préalable écrit et justificatif.

Pour une prestation commandée hors de Mayotte ou nécessitant la venue d'un intervenant extérieur, les conditions de déplacement et de séjour sont fixées préalablement dans le bon de commande, dans la limite du forfait ou du plafond prévu au bordereau des prix. Aucun coût supplémentaire ne peut être facturé sans autorisation préalable de la CCIM.

Article 4.2. Forme des prix

Le prix des prestations est déterminé conformément au bordereau des prix unitaires (BPU) proposé par le titulaire. Le marché est passé à prix unitaires. Pour chaque ligne, le candidat propose un prix inférieur ou égal au plafond indiqué ci-dessous. Une offre comportant un prix supérieur à l'un de ces plafonds ne respecte pas les exigences de la consultation et sera déclarée irrégulière.

Le bordereau des prix est remis pour chaque lot auquel le candidat répond. Les plafonds s'entendent hors taxes, ne constituent pas des prix imposés et n'emportent aucun engagement de commande. Le candidat demeure libre de proposer des prix inférieurs.

Nature de la prestation	Unité	Plafond HT
Animation présentielle – Incluant l'ingénierie pédagogique	heure	45,00 €
Animation à distance, uniquement sur autorisation écrite préalable	heure	35,00 €
Suivi individuel ou en entreprise	heure	35,00 €
Participation à un jury d'examen – incluant prise en charge du repas	heure	32,00 €
Correction des sujets d'examen finaux sur site –hors repas	heure	32,00 €

Nature de la prestation	Unité	Plafond HT
Participation aux réunion ou conseil pédagogique	heure	30,00 €

Article 4.3. Variation des prix

Les prix sont fermes pendant les douze premiers mois. En cas de reconduction, ils peuvent être révisés à la date anniversaire.

Les plafonds définis à l'article 4.2 sont fermes et non révisables : l'application d'une révision ne peut conduire à un prix supérieur au plafond applicable.

Article 4.4. Facturation/Règlement

Après chaque session de formation et livraison de l'ensemble des livrables, le Titulaire remettra sa facture à la CCIM détaillant les prestations exécutées. Aucun acompte ne sera consenti.

Le règlement de la facture sera fait sur la base de son exactitude et de sa conformité avec le devis relatif à la session de formation et le bon de commande d'achat de prestation de formation y résultant. **Par ailleurs, le règlement ne pourra intervenir avant livraison de l'ensemble des livrables attendus.**

Conformément à la dématérialisation des factures, les factures seront transmises à la CCIM via la plateforme Chorus Pro². En cas de problème technique, une copie pourra être envoyée à la CCIM par messagerie électronique à l'adresse facturation@mayotte.cci.fr (Cc msind@mayotte.cci.fr).

Outre les mentions légales, les factures devront comporter les mentions suivantes :

- Le numéro et la date du marché ;
- Le numéro de SIRET du prestataire
- Le numéro du bon de commande ;
- Le numéro du compte bancaire ou postal ;
- La désignation de l'organisme débiteur ;
- Le détail des prestations effectuées ;
- En cas de groupement conjoint, pour chaque cotraitant, le montant des prestations effectuées par le co-traitant ;
- En cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes et toutes taxes comprises ;
- Le montant total hors taxes ;
- Le montant total T.T.C.

² <https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e1s1>

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique ouvert au nom du mandataire sauf stipulations contraires prévues à l'acte d'engagement.

En cas de sous-traitance, le sous-traitant adressera sa demande de paiement au Titulaire.

Article 4.5. Délai de paiement

Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées conformément aux dispositions des articles L2192-10 et R2192-10 et suivants du Code de la commande publique.

ARTICLE 5. ASSURANCES

Le Titulaire doit être couvert par une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de son activité professionnelle. Le Titulaire doit justifier, dans un délai de sept jours calendaires à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est Titulaire de contrats d'assurance, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

À tout moment durant l'exécution du marché, le Titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande de la CCIM et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

ARTICLE 6. REPRESENTANT DE LA CCIM

Le représentant de la CCIM pour l'exécution du présent marché est le Président en exercice.

L'interlocuteur privilégié du Titulaire dans le cadre de l'exécution du présent marché est le Directeur du Pôle Formation de la CCIM.

ARTICLE 7. MESURES COERCITIVES

Il est fait application des dispositions des articles 14 pour l'application de pénalités de retard et 36 et suivants du CCAG - PI pour les cas de résiliation, notamment dans l'hypothèse d'une résiliation pour faute.

Le présent marché peut à tout moment et sans préavis faire l'objet d'une mesure de résiliation pour motif d'intérêt général, exclusive de toute indemnisation du manque à gagner. Dans ce cas, le Titulaire ne peut faire valoir aucun droit à indemnités autre que celui résultant du paiement des prestations réalisées à la date de la résiliation.

ARTICLE 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE - CONFIDENTIALITE

Les obligations de confidentialité et la protection des données personnelles prévues à l'article 5 du CCAG-PI s'imposent au Titulaire. Ce dernier devra porter une attention particulière au suivi de ces règles.

Il est fait application des dispositions de l'article 35 du CCAG-PI en vue de la concession des droits d'utilisation des rendus du Titulaire à la CCIM.

ARTICLE 9. CONTENTIEUX ET REGLEMENT DES LITIGES

A défaut de règlement amiable entre les Parties, tout litige résultant de l'exécution du présent marché est du ressort du Tribunal administratif de Mayotte.

ARTICLE 10. DEROGATIONS AU CCAG-PI

Par dérogation à l'article 1^{er} du CCAG-PI, le présent CCP ne comporte aucun récapitulatif des dérogations apportées au CCAG-PI.
En cas de contradiction entre les stipulations du présent CCP et celles du CCAG - PI, les premières prévalent sur les secondes.

A,

Le

(Lu et approuvé (signature))